## ANNEXE A: Modèle du formulaire de première demande

Formulaire de première demande de remboursement d'adalimumab pour le traitement l'hidrosadénite suppurée modéré à sévère (§ 8220100 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1 février 2018 )

Į	<u> </u>	de	nti	fic	atio	<u>on</u>	du	be	<u>én</u>	<u>éfic</u>	cia	ire	(n	on	n, p	<u>oré</u>	nc	m.	N	°d'	af	filiation à l'O.A.) :
l																						(nom)
Į																						(prénom)
Į																	1					(numéro d'affiliation)

## II - Eléments à attester par un médecin spécialiste en dermatologie :

Je soussigné, docteur en médecine, spécialiste reconnu en dermatologie, expérimenté dans le domaine des traitements de l'hidrosadénite suppurée, certifie que le bénéficiaire mentionné ci-dessus est atteint l'hidrosadénite suppurée modéré à sévère et qu'il remplit simultanément toutes les conditions figurant au point a) du § 8220100 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1 février 2018:

- bénéficiaire âgé
  - d'au moins 12 ans et <18 ans, pesant au moins 30 kg,

ou

- d'au moins 18 ans
- Conditions relatives à des critères diagnostiques :
  - Présence de l'hidrosadénite suppurée (HS) active, modérée à sévère au moment de la demande de remboursement. Date de l'examen clinique : பப/பபபப
  - Durée de la maladie HS d'au moins 6 mois
  - présence des lésions dans les régions axillaires, inguinales, fessières, cou, plis sous-mammaire et/ou sillon inter mammaire,
  - classification de Hurley : ⊔ stade II ⊔ stade III.

J'atteste que je tiens à la disposition du médecin-conseil les photos concernant la classification de Hurley dans le dossier médical du bénéficiaire,

- présence d'au moins 5 lésions inflammatoires
- score HS-PGA d'au moins modéré (score HS-PGA de 3, 4 ou 5), selon la classification ci-dessous

Grade	Abcès/fistules	Nodules inflammatoires	Nodules non inflammatoires
0 nul	0	0	0
1 minime	0	0	1 ou x
2 moyen	1	0	
2 moyen	0	<5	
3 Modéré	0	≥ 5	
3 Modéré	1	≥ 1	
3 Modéré	2-5	<10	
4 Sévère	2-5	≥ 10	
5 Très sévère	>5		

J'atteste que je tiens à la disposition du médecin-conseil les photos concernant le score HS-PGA dans le dossier médical du bénéficiaire,

Score HiSCR lors de l'initiation du traitement :

Nombre total de lésions inflammatoires (abcès et nodules inflammatoires) (1) + (2)									
Nombre d'abcès	(1)	$\Box\Box\Box\Box$							
Nombre de nodules inflammatoires	(2)								
Nombre de fistules productives	(3)								

J'atteste que je tiens à la disposition du médecin-conseil les photos relatives au score HiSCR dans le dossier médical du bénéficiaire,

- Conditions relatives à la réponse insuffisante à l'utilisation préalable et optimale de de tous les traitements systémiques suivants sauf une intolérance constatée et documentée ou d'une contre-indication existante documentée pour ceux-ci :
  - J'atteste que les tétracyclines orales (minocycline ou doxycycline ou lymécycline) administrés antérieurement chez ce bénéficiaire sont les suivants:

..... (nom de la spécialité):

- Depuis le பப/பப/பபப (date de début)
- A la dose de ⊔⊔ mg par jour
- Pendant ⊔⊔⊔ semaines (durée du traitement) (au moins 4 mois)

En cas de contre-indication médicale ou intolérance quant à l'usage des tétracyclines, description des éléments qui démontre:	la
Clindamycine oral (300 mg 2x/jour) en association avec rifampicine (600 mg/jour) pendant au moins 10 semaines du பப/பப/பபபப au பப/பப/பபபப (dates du dernier traitement),	
En cas de contre-indication médicale ou intolérance quant à l'usage de clindamycine en association avec rifampicir description des éléments qui la démontre:	ne,

 Conditions relatives à l'absence actuelle de tuberculose évolutive, ainsi qu'aux mesures nécessaires quant à la prophylaxie d'une réactivation d'une tuberculose latente.

J'atteste que l'absence actuelle de tuberculose évolutive correspond chez ce bénéficiaire à la situation dont la case est cochée cidessous :

- □ Radiographie pulmonaire et Test de Mantoux simultanément négatifs;
- ⊔ Radiographie pulmonaire positive ou Test de Mantoux positif : une éventuelle TBC active fait l'objet d'un traitement adéquat, confirmé par un médecin spécialiste en pneumologie au point IV du présent formulaire. Une éventuelle TBC latente, fait l'objet d'un traitement adéquat instauré depuis au moins 4 semaines, confirmé par un médecin spécialiste en pneumologie (voir IV).

De ce fait, j'atteste que ce bénéficiaire nécessite de recevoir le remboursement d'un traitement avec adalimumab pour une période initiale de 12 semaines maximum.

Compte tenu:

de la date présumée de début du traitement : பப/பப/பபபப

chez l'adulte d'au moins 18 ans de la posologie de 160 mg à la semaine 0, de 80 mg à la semaine 2 et de 40 mg toutes les semaines à partir de la semaine 4 et chez l'adolescent d'au moins 12 ans, de 80 mg à la semaine 0, suivie de 40 mg toutes les 2 semaines à partir de la semaine 1 ou en cas de réponse insuffisante 40 mg toutes les semaines,

je sollicite pour le bénéficiaire le remboursement des conditionnements dont le nombre nécessaire pour assurer le traitement pendant les 12 premières semaines de traitement est mentionné ci-dessous :

 $\ \sqcup \ \sqcup$  conditionnements de 2 seringues ou stylos préremplis d'adalimumab 40 mg (maximum 8)

Ou

⊔ ⊔ conditionnements de 1 seringue ou stylo prérempli d' adalimumab 80 mg (maximum 3) et ⊔ ⊔ conditionnements de 2 seringues ou stylos préremplis d' adalimumab 40 mg (maximum 5)

Je m'engage à ne pas continuer le traitement remboursé au-delà de la semaine 12 si celui-ci ne s'avère pas efficace, c'est-à-dire si le bénéficiaire ne présente pas un diminution de son score HiSCR d'au moins 50% (défini comme une diminution d'au moins 50% du nombre total de lésions inflammatoires (abcès et nodules inflammatoires), pas d'augmentation du nombre d'abcès et pas d'augmentation du nombre de fistules productives) par rapport à sa situation clinique avant l'initiation du traitement.

médecins, désigné par la Commission de Remboursement des Médicaments, les données codées relatives à l'évolution et au devenir du bénéficiaire concerné, suivant les modalités fixées par le Ministre, comme décrites au point e) du § 8220100 du chapitre IV de la liste jointe à l'A.R. du 1 février 2018 III - Identification du médecin spécialiste mentionné ci-dessus au point II | | | | | | | | | | | (prénom) 1 |- | | | | | | | | (n° INAMI) | | / | | | / | | | (date) (cachet) (signature du médecin ) IV – (Le cas échéant): Eléments à attester par un médecin spécialiste en pneumologie: Je soussigné, docteur en médecine, spécialiste reconnu en pneumologie, certifie que le bénéficiaire mentionné ci-dessus se trouve dans la situation suivante: ☐ Radiographie pulmonaire positive ou Test de Mantoux positif ⊔ J'atteste qu'il a reçu un traitement adéquat de l'affection tuberculeuse, en l'occurrence: - ...... (traitement anti-tuberculeux administré) - Depuis le பப/பப/பபப (date de début) - Durant ⊔⊔⊔ semaines (durée du traitement) ⊔ Je confirme donc l'absence actuelle de tuberculose évolutive chez ce bénéficiaire. ⊔ Je confirme qu'étant donné la suspicion d'une TBC latente, un traitement adéquat prophylactique d'une réactivation d'une tuberculose latente est administré. V - Identification du médecin spécialiste en pneumologie (nom, prénom, adresse, N°INAMI): - (n° INAMI) | | / | | | / | | | (date) (cachet) (signature du médecin )

En outre, je m'engage à tenir à la disposition du médecin-conseil les éléments de preuve établissant que le bénéficiaire se trouve dans la

Je m'engage également, lorsque le bénéficiaire aura reçu le remboursement de la spécialité demandée, à communiquer au collège de

situation attestée.